

RESUMES NON TECHNIQUES

1 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

LE PROJET

- Notre demande d'autorisation est présentée au nom du GAEC Nord Vendéen, groupement basé à Coulonges, à CUGAND. Nous sommes huit personnes travaillant dans ce groupement :
 - André BRETAUDEAU, 56 ans, installé depuis 1978 ;
 - Yves BRETAUDEAU, son frère, 52 ans, installé depuis 1984 ;
 - Didier GUILLET, 50 ans, installé depuis 21 ans,
 - Emmanuel BRETAUDEAU, 36 ans, installé depuis 10 ans,
 - Samuel BRETAUDEAU, 26 ans, installé depuis 2 ans ;
 - Michel BRETAUDEAU (59 ans), actuellement exploitant et devant passer salarié au 01/04/12 ;
 - Fabien et Cyrille BRETAUDEAU, 23 et 22 ans, actuellement salariés du GAEC et devenant associés à partir du 01/04/2012.

Nous formons une exploitation familiale, avec un élevage de vaches laitières, un élevage de porcs et 329 hectares de terres agricoles, situées sur ST HILAIRE DE CLISSON, CUGAND et LA BERNARDIERE.

- Notre demande concerne le site de l'Hommeau, sur la commune de St Hilaire de Clisson, à 8 km de Coulonges par la route. Sur ce site, nous exploitons déjà une porcherie de 444 places de porcs à l'engrais (ainsi qu'une stabulation pour génisses et vaches de réforme). Notre cheptel de truies est et va rester concentré sur Coulonges, mais nous souhaitons que les porcelets nés sur Coulonges soient ensuite élevés en totalité sur l'Hommeau, afin de libérer de la place à Coulonges pour l'élevage de truies (qui doit être modernisé et agrandi). Nous demandons donc à pouvoir augmenter le cheptel porcin présent sur l'Hommeau. Cette extension nécessitera la construction d'une nouvelle porcherie et de stockages de déjections, le tout représentant une surface couverte totale de 3210 m².

- Notre projet s'accompagne de la mise à jour de notre plan d'épandage agricole, commun à nos 2 sites et visant à une bonne gestion agronomique des lisiers et fumiers issus de nos élevages. Ce plan comporte une surface d'environ 302 ha épandables, situés sur les communes de ST HILAIRE DE CLISSON, CUGAND et LA BERNARDIERE. Les surfaces inscrites sont exclusivement exploitées par nos soins (pas de prêteur de terres).

Notre principale activité sur le site de l'Hommeau sera :

- La production de porcs engraisés destinés aux abattoirs, et de jeunes femelles (cochettes) destinées à notre élevage de Coulonges, avec un effectif maximum après projet de 768 porcelets après sevrage, 2160 porcs à l'engraissement et 120 cochettes en croissance. Les cochettes seront élevées sur paille, les autres animaux seront élevés sur caillebotis, mais avec séparation de phase (crottes d'un côté, urines de l'autre) par raclage sous les animaux. Cette activité d'élevage est soumise à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ce projet a été motivé par les points suivants :

- Nous devons moderniser notre élevage de truies gestantes avant le 01/01/2013 pour respecter la nouvelle directive Européenne sur le bien-être animal. Nous voulons en profiter pour changer l'organisation du travail sur le site de Coulonges et augmenter le nombre de truies présentes, de façon à avoir une taille d'élevage suffisante pour 7,5 actifs (dont 2,5 travaillant à l'activité porcine). L'augmentation du cheptel truies entraînera forcément une augmentation du nombre de porcelets après sevrage (élevés d'abord sur Coulonges, qui fait l'objet de son propre dossier administratif, puis sur l'Hommeau), et ensuite une augmentation du nombre de porcs à l'engrais, que nous souhaitons regrouper à l'Hommeau, de manière à pouvoir y élever nous-mêmes tous les porcelets nés à Coulonges. Nous souhaitons mettre en place une spécialisation des sites, avec Coulonges pour les truies et jeunes porcelets, et l'Hommeau pour les porcelets plus âgés et les porcs à l'engrais. Les inconvénients de cette spécialisation en terme d'organisation du travail sont limités (faible distance entre les sites) et moins importants que ses avantages sanitaires et environnementaux (notamment l'arrêt des transferts de fumier et de lisiers depuis Coulonges jusque sur les terres proches de l'Hommeau, à travers le bourg de La Bernardière).
- **Cette production s'inscrit dans un cycle cohérent et durable de productions végétales et animales** : nos cochons produiront des effluents qui serviront à fertiliser les céréales à paille et le maïs de notre exploitation, lesquelles seront utilisés sur les 2 sites, pour fabriquer une bonne partie des aliments destinés à l'élevage porcin. Ils serviront aussi à fertiliser les cultures fourragères qui alimentent nos vaches et nos génisses. Ce cycle garantit une activité d'élevage qui tient compte du **lien au sol** sur les plans agronomique et nutritionnel.

LE SITE D'ELEVAGE ET LE PLAN D'EPANDAGE

Le site de l'Hommeau est situé en zone agricole, près de la limite Sud-Ouest de la commune de St Hilaire de Clisson. La sortie du bourg de St Hilaire de Clisson est située à environ 1,2 km au N-E, les sorties des bourgs de La Bernardière, Remouillé, St Hilaire de Loulay et St Lumine de Clisson étant situées entre 3,5 km et 4 km de l'élevage. L'implantation de la nouvelle porcherie respectera les distances réglementaires par rapport aux tiers, cours d'eau et point d'eau. Le voisin le plus proche résidera à près de 176 m au Nord-Ouest (contre 148 m pour la porcherie actuelle).

La nouvelle porcherie prévue pour héberger les porcelets et les porcs charcutiers bénéficiera d'un système de raclage en V sous les caillebotis, qui empêche le mélange entre les urines et les crottes. Ce système (baptisé « TRAC »), limite de manière drastique les dégagements d'ammoniac dans la porcherie (et donc les rejets de mauvaises odeurs, mais aussi les problèmes respiratoires pour les porcs et pour nous). Plus coûteux qu'un élevage classique, mais peu bruyant, il nous permettra aussi de disposer d'un engrais liquide (urine diluée), fournissant rapidement de l'azote efficace aux cultures et prairies, et d'un produit solide (crottes), utilisable comme un fumier, mais riche en phosphore et exportable en direction d'entreprises de traitement de déjections.

Les terres d'épandage de l'élevage porcin sont à moins de 6 km par la route et 5 km à vol d'oiseau depuis les sites d'élevage. Elles reposent sur un sous-sol de granit, localement recouvert de couches où se mêlent sables, argiles et limons. Les sols rencontrés sont surtout des sols minces au niveau des buttes et pentes, et des sols plus épais sur les zones de replats. Les seconds sont profonds et possèdent une bonne réserve utile en

eau, mais peuvent s'avérer fragiles (sensibilité au tassement). Les premiers sont plus minces et plus caillouteux, mais généralement moins sensibles au ruissellement et au tassement.

Aucun périmètre de protection de captage ne s'étend sur nos sites et nos terres d'épandage, ni même aux alentours. Les captages les plus proches sont ceux de Basse Goulaine, à plus de 12 km de la zone d'études, sans être en aval de nos élevages et de notre plan d'épandage. Le bassin versant concerné par nos activités est celui de la Sèvre, directement ou via ses affluents (notamment la Maine). La Sèvre elle-même est un affluent de la Loire. Les zones concernées sont généralement peu pentues, sauf en amont de la Sèvre à Cugand, ce qui a amené à étudier des mesures compensatrices pour lutter contre les risques de ruissellement. Le secteur de l'étude est en amont des zones classées NATURA 2000 de l'Estuaire de la Loire, mais à une distance de plus de 22 km. Les zones NATURA 2000 des Marais de Goulaine sont plus proches, mais pas en aval, et restent à plus de 12 km du secteur concerné. Notre projet ne pourra donc pas avoir d'impact sur les captages d'eau ou les zones NATURA 2000 de la région. Aucun site ou monument classé ou inscrit n'est situé à moins de 1,2 km du plan d'épandage et 4,5 km de l'Hommeau.

→ LES PRINCIPALES MESURES COMPENSATRICES PROPOSEES

Notre étude propose la mise en œuvre de nombreuses mesures compensatoires pour limiter et diminuer les impacts sur l'environnement et le cadre de vie :

- **Sur l'Hommeau, le système « TRAC »** permettra de réduire sensiblement les odeurs en provenance de la porcherie. Les fosses et fumières permettant de stocker les crottes et les urines seront couvertes.
- **L'étude du plan d'épandage** a permis de déterminer les zones aptes à l'épandage : sur environ 329 ha de SAU étudiés, près de 302 ha ont été jugés potentiellement épandables.
- La fertilisation organique sera déployée sur une surface importante et une partie des crottes issues du TRAC sera exportée, ce qui permettra de limiter la pression azotée par hectare **et de préserver l'équilibre de la fertilisation phosphorée organique par rapport aux exportations des cultures.**
- **Pour lutter contre les risques de pollution par ruissellement**, une étude a été menée îlot par îlot pour déterminer quelles mesures compensatrices prévoir éventuellement. **De surcroît, un certain nombre d'îlots épandables, situés près de zones construites (Clisson, Cugand, St Hilaire de Clisson) et/ou près de la vallée de la Sèvre ont été réservés aux épandages de l'élevage bovin et ne recevront donc pas d'effluents porcins.**
- Nous sommes déjà aujourd'hui dans une **démarche de fertilisation raisonnée** : plan prévisionnel de fumure avec raisonnement des apports îlot par îlot (les effluents organiques viennent en substitution de l'engrais de synthèse).
- Le **matériel d'épandage** disponible comportera 2 rampes à pendillards, l'une fonctionnant sans tonne à lisier et l'autre associée à une tonne à lisier, ainsi qu'un enfouisseur. Ces technologies permettent de limiter efficacement les risques de dispersion d'odeurs. Le développement de notre activité d'élevage sur St Hilaire de Clisson nous permettra de limiter largement les transports par tonnes à lisier sur les routes depuis Coulonges. Le réseau de chemins de remembrement permettra d'épandre sur La Bernardière depuis l'Hommeau, sans traverser le bourg de St Hilaire de Clisson.

2 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DES DANGERS

L'activité agricole comporte naturellement un certain nombre de risques pour l'environnement de l'exploitation agricole. Ces risques sont, bien sûr, à rapprocher de l'activité quotidienne de l'exploitation agricole et de la manipulation quotidienne d'engins agricoles, d'animaux, de produits dangereux et/ou polluants.

LES DANGERS D'ORIGINE INTERNE A L'ELEVAGE

Dans le cas de notre activité d'élevage de porcs, quatre dangers majeurs peuvent être mis en évidence :

- **l'écoulement accidentel de produits** : rupture de fosses à lisier et/ou des canalisations, débordement de fosse ou fumière, accident lors du chargement, du transport ou de l'épandage des différents engrais organiques présents. Les conséquences sont une pollution possible du sous-sol, de l'eau et de l'environnement. Ces dangers seront limités car les installations de stockage seront récentes et conformes aux exigences réglementaires, le matériel d'épandage sera récent et performant, utilisé par des personnes habituées à gérer des effluents.
- **l'incendie** : les origines possibles seront les commandes de machine à soude, le circuit de distribution électrique, le chauffage, les déchets inflammables (emballages papier, carton, bâches ...), les opérations par points chauds (tronçonnage, soudage ...). Les conséquences potentielles sont la destruction partielle ou totale des bâtiments et de leur environnement immédiat. Les mesures de prévention sont l'affichage des consignes de sécurité, le respect d'une distance de sécurité entre les bâtiments, l'utilisation de portes coupe-feu et matériaux ininflammables, la présence de plusieurs extincteurs et celle d'une réserve incendie sur le site lui-même.
- **l'explosion** : ce risque est lié au stockage d'aliments ; une bonne isolation des silos et cellules (mise à la terre) et un nettoyage régulier permettront de limiter ce risque.
- **les accidents de personnes** (électrisation, glissade, chute, écrasement, morsures...) peuvent être provoqués par des engins automoteurs, les matériels électriques, les appareils à pression, les silos et cellules, les animaux. Les conséquences sont des blessures ou traumatismes plus ou moins graves. Les mesures prises sont l'utilisation d'appareils respectant les normes de sécurité (ex : silos équipés de crinolines), vérifiés régulièrement, l'affichage et le respect des consignes de sécurité.

LES DANGERS D'ORIGINE EXTERNE A L'ELEVAGE

Compte tenu de l'isolement relatif de l'élevage de l'Hommeau, les dangers potentiels sont limités. Il n'y a pas de route à grande circulation, de voie ferrée ou autres activités classées à proximité. La route départementale D54 passant devant le site est à une centaine de mètres de l'élevage. Les risques identifiés peuvent être d'ordre :

- **climatique** (foudre, tempête...) : les mesures de prévention sont le maintien et l'extension des haies autour du site et la présence de parafoudres.